

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015**

**2015 DPA 97** Remplacement des façades et modernisation des réseaux de génie climatique du groupe scolaire 47, avenue d'Ivry (13<sup>e</sup>). Avenant 2 au marché de maîtrise d'œuvre.

**Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2011 DPA 85 approuvant le principe de remplacement des façades et modernisation des réseaux de génie climatique du groupe scolaire 47, avenue d'Ivry à Paris 13<sup>e</sup>, les modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre et le dépôt des demandes de permis de démolir et de construire ;

Vu la délibération n°2012 DAJ 11 du 20 juin 2012 par laquelle le Conseil de Paris a autorisé M. le Maire de Paris à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération de remplacement des façades et modernisation des réseaux de génie climatique du groupe scolaire 47, avenue d'Ivry à Paris 13<sup>e</sup>, attribué au groupement solidaire constitué de ATELIER DE L'ILE, mandataire et des sociétés SORETEC et GESTCO, cotraitants ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre n°20121210007052 notifié le 13 juillet 2012 au groupement précité ;

Vu la délibération n° 2013 DPA 64, en date des 14 et 15 octobre 2013, autorisant M. le Maire de Paris à souscrire un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre précité ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres, en date du 3 novembre 2015 ;

Vu le projet de délibération, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015, autorisant Mme la Maire de Paris à souscrire un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement solidaire ATELIER DE L'ILE, mandataire et les sociétés SORETEC et GESTCO, cotraitants pour l'opération de remplacement des façades et modernisation des réseaux de génie climatique du groupe scolaire 47, avenue d'Ivry à Paris 13<sup>e</sup>;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement, en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à souscrire un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre passé avec le groupement solidaire ATELIER DE L'ILE, mandataire et les sociétés SORETEC et GESTCO, cotraitants, pour l'opération de remplacement des façades et modernisation des réseaux de génie climatique du groupe scolaire 47, avenue d'Ivry à Paris 13e, portant le forfait global de rémunération du maître d'oeuvre de 303 000,00 euros HT (après avenant 1) à 310 200,00 euros HT, soit 371 280,66 euros TTC (TVA mixte 19,6% et 20%, valeur M0 études), soit une augmentation de 7 200,00 euros HT (8 640,00 euros TTC).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée chapitre 23, article 2313, rubrique V213, mission 80000-99-010, du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2015 et suivants.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**